



#2
NOVEMBRE
2015

Le magazine des
36 communes
de la COR



A LA UNE

La Loi NOTRe

*Vos collectivités
se transforment*

*Les impacts
pour la COR*

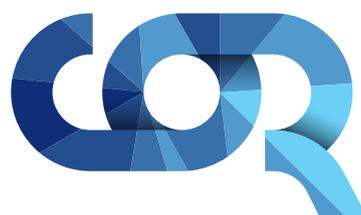
**Vaste programme
agricole et
environnemental**

*Cultivons l'avenir
avec les agriculteurs*

ZOOM ÉCO

**Les laboratoires
BOIRON**

*s'implantent sur
la zone Actival*



**Communauté
de l'Ouest
Rhodanien**



SOMMAIRE

3 / L'ALBUM

4 / LES ACTUS

La zone ACTIVAL se booste à l'Homéopathie...
La plateforme locale de l'habitat à votre service
ZOOM sur la Pépinière commerce : PEPCOM
Le nouveau sigle à retenir... PAEC !
Retour des... Cafés en Fête
Vous dansez ?

6 / LA CARTE

Carte du Réseau CORUS

8 / LE DOSSIER

ÉVOLUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES :
ET LA COR ?

10 / MONSIEUR Ah... d'acCORd !

11 / LA COR UTILE

ÉDITORIAL

Au premier janvier prochain, si la majorité de nos conseils municipaux y consent, la COR (Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien) deviendra, sans changer de nom, une Communauté d'Agglomération. Elle exerce d'ores et déjà, de fait, l'essentiel des compétences d'une communauté de cette nature, en matière d'habitat, de politique de la ville, de développement économique...

En Communauté d'Agglomération, la COR gagnera quelques subsides en dotations de l'Etat (de quoi compenser au moins en partie les baisses qui sont annoncées), mais l'essentiel n'est pas là...

Nous aurons à traiter notamment des questions de transports collectifs et de mobilité, que nous devons organiser à l'échelle de notre territoire (transports urbains et interurbain) ; nous aurons également à cœur de développer une véritable politique culturelle sur notre territoire.

En Communauté d'Agglomération, nous pèserons d'un poids plus significatif sur la scène régionale, nous pourrions être acteurs et pas seulement consommateurs des futures politiques régionales.

Pour aller un peu plus loin et nous faire reconnaître comme un partenaire incontournable de la future grande Région Rhône-Alpes-Auvergne, j'ai même proposé à nos voisins caladois et des Pierres Dorées de nous regrouper pour agir et mieux nous faire entendre.

Cette question devrait animer le débat et nos réflexions durant les deux prochaines années.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Michel Mercier, Président
de la Communauté de Communes
de l'Ouest Rhodanien

"36" magazine de la Communauté de Communes
de l'Ouest Rhodanien édité à 24 500 exemplaires
sur papier recyclé. Dépôt légal à parution.
Diffusion gratuite. Vente interdite.

Directeur de la publication : Michel Mercier

Responsables de la rédaction :
Jean-François Dauvergne et Julie Payen

Conception graphique : STUDIOBIS

Impression : ALPHA

Crédits photos : COR.

Ne pas jeter sur la
voie publique





Coopérative Jeunesse de Service

1^{er} juin au 28 août 2015

12 participants

26 prestations

4188 € de chiffre d'affaire



Fin des travaux Zone de Rébé

Automne 2015



Rue de l'Économie

12 juin 2015

La conférence en présence de M. Jean Arthuis a réuni près de 200 acteurs du milieu économique



Festival en Beaujolais

Été 2015

4 dates sur les communes de la COR, près de 1000 spectateurs, avec : le groupe Nouk's, un Hommage à Duke Ellington, Le Gangbé Brass Band et les Mamas, et le groupe Kou-ban.



Pause Gourmande et Métiers d'Art

18 et 19 juillet 2015

4000 visiteurs

42 exposants



Fête de la gastronomie

25 et 26 septembre

Sur les marchés de Pontcharra sur Turdine, Cublize, Lamure-sur-Azergues et Saint-Forgeux, les chefs des restaurants locaux ont partagé leurs recettes et fait déguster des soupes avec légumes de saisons.



Visite de M. le Préfet Michel Delpuech

16 juin 2015



Extra Race

20 septembre 2015

1500 participants

2 parcours : Furax et Max avec une vingtaine d'obstacles



Journées Européennes du Patrimoine

Re-tissons le territoire

19 et 20 septembre 2015

Spectacle "Filaments" de Sueño en la Fàbrica et exposition Espèces d'espaces du Collectif Blick à l'Ecomusée du Haut-Beaujolais

La zone ACTIVAL se booste à l'Homéopathie...

Les laboratoires BOIRON, leader mondial de l'Homéopathie, viennent d'acquérir une parcelle de 28 hectares sur Les Olmes, à moins d'un kilomètre du diffuseur autoroutier de l'A89 "Tarare Est".

Le site accueillera une plateforme logistique France et Monde. Une bonne nouvelle pour le territoire, qui témoigne des efforts engagés localement pour redynamiser l'Ouest Rhodanien et favoriser le développement et l'implantation d'acteurs économiques d'envergure.

A propos des Laboratoires BOIRON

Les Laboratoires BOIRON comptent aujourd'hui 3681 collaborateurs dans le monde dont 2575 en France, et 1 030 dans la région lyonnaise, 4 sites de production : Messimy, Sainte-Foy lès Lyon, Montévrain (77), Montrichard (41). Le siège social est situé à Messimy.



La plateforme locale de l'habitat à votre service

Pour encourager la rénovation énergétique, la COR a choisi de renforcer la qualité de l'accompagnement de ses habitants, de les mettre en lien avec les professionnels du territoire et de simplifier l'accès aux aides et financements. Ce choix se traduit par la mise en place de la plateforme locale de la rénovation.

Devenez "logement Pilote"

Si vous souhaitez vous engager dans ce vaste programme de rénovation vous avez la possibilité de devenir « logement pilote ». Vous bénéficierez ainsi d'une offre globale pour la rénovation de votre logement :

- Accompagnement via la plateforme,
- Appui technique pour les dossiers de demandes de financement,
- 2 tests d'étanchéité à l'air,
- Suivi des consommations sur plusieurs années

La plateforme vous apporte également des conseils et un accompagnement sur mesure, aussi n'hésitez pas à vous renseigner.

Contactez la plateforme : renohabitat@c-or.fr

☎ 04 74 05 51 13

ZOOM sur la Pépinière commerce : PEPCOM

Un projet de Commerce ?

La COR coordonne une pépinière commerce multi sites.

Le principe : faciliter l'installation de commerçants.

A l'origine de ce dispositif une double interrogation :

Comment faciliter la reprise des locaux vacants et proposer aux créateurs d'activités un local adapté ?

A cela, la pépinière commerce se propose de répondre en trois temps :

1. Un comité examine le projet et sa faisabilité. Une convention est passée avec la COR si le projet est viable.
2. La COR prend en charge la location du local choisi dans les zones identifiées au préalable. Un accompagnement à la création est également réalisé.
3. Une fois dans les lieux le commerçant verse un loyer progressif sur 3 ans

A l'issue des trois années d'accompagnement le commerçant reprend directement le bail. Il est lancé !

Deux commerçants ont d'ores et déjà bénéficié de ce dispositif.

Renseignements sur notre site internet et auprès du service développement économique de la COR.

Le nouveau sigle à retenir... PAEC !

Pour Projet Agro Environnemental et Climatique

La COR, associée à de nombreux partenaires a été retenue pour la mise en œuvre d'un "Projet Agro-Environnemental et Climatique".

Ce vaste programme vise à mettre en œuvre une politique de maintien et d'amélioration des pratiques agricoles favorables à l'herbe et/ou aux zones humides.

Le PAEC, mobilisant près de 3 millions d'euros, est basé sur un accompagnement technique et financier des agriculteurs : aides à l'hectare sur 5 ans, formations, visites techniques...

Informer

Pour en savoir plus sur les mesures d'accompagnements déployées spécialement pour les exploitations de ce périmètre, des réunions d'information ont été organisées et ont regroupé près de 200 agriculteurs.

Seconde étape : la formation

A l'issue des réunions d'information, les formations à destination des agriculteurs ont débuté le 21 octobre. La seconde journée de formation se déroulera à partir du printemps 2016.

Ce programme est animé par la COR, la Chambre d'Agriculture du Rhône, le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, le SYMISOA

Il est mené en partenariat avec : la Région Rhône-Alpes, la DDT, les syndicats de rivières (SYRRTA, EPTB, SYRIBT, SMRB, Contrat de rivière Azergues), le Syndicat Mixte Beaujolais, le Beaujolais Vert, la fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, l'ONEMA, la LPO, la FRAPNA.

Il est financé par :



Retour des...

SAISON
2015/2016

Qui a dit
que l'hiver
serait morose ?

La COR et le Centre Culturel
Associatif en Beaujolais
vous proposent une nouvelle
saison des cafés en fête.

En novembre, février et mars
les spectacles débarquent
dans vos cafés ! 9 dates :

Aucune excuse pour les rater...


Cafés
en
Fête

Théâtre
Humour
Musique
Cabaret
Chanson
Récit
Chant Lyrique



NOVEMBRE

Gouquette

Cabaret théâtral et musical

Mercredi 25 novembre 2015 à 20h30
"La Terrasse" à Marnand
Tél. 04 74 64 19 22

Jeudi 26 novembre 2015 à 20h30
"Auberge paysanne La Voisinée" à Ronno
Tél. 04 74 89 52 60

Vendredi 27 novembre 2015 à 20h30
"Relais du Soanan" à Saint-Clément-sur-Valsonne
Tél. 04 74 13 09 25

FEVRIER

San Antonio chez les Gones

Théâtre Policier

Mercredi 17 février 2016 à 20h30
"Hôtel-restaurant de la Roche" à Les Sauvages
Tél. 04 74 89 11 83

Jeudi 18 février 2016 à 20h30
"La Gourmandine" à Ranchal
Tél. 04 74 05 06 48

Vendredi 19 février 2016 à 20h30
"La Montagne" à Meaux-la-Montagne
Tél. 04 74 63 37 98

MARS

Renaissance à la carte, jouez à votre tour !

Théâtre musical

Mercredi 16 mars 2016 à 20h30
"Les Trois Ours" à Lamure-sur-Azergues
Tél. 04 27 49 92 52

Jeudi 17 mars 2016 à 20h30
"L'auberge des Sapins" à Saint-Just-d'Avray
Tél. 04 74 71 12 23

Vendredi 18 mars 2016 à 20h30
"Au Clos Fleuri" à Thizy-les-Bourgs
Tél. 09 62 02 12 15

Vous dansez ?



La COR a été retenue pour coordonner le prochain défilé de la Biennale de la Danse qui aura lieu le 18 septembre 2016 à Lyon. La direction artistique est assurée par la Compagnie Fred BENDONGUE.

Ce projet est ouvert à tous les habitants du territoire, vous pouvez y participer de façon variées : danse, musique, création de costumes et de chars, etc...

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter : biennale2016@ac-or.fr

 04 74 05 50 91

RÉSEAU CORUS

VOS LIGNES DE PROXIMITÉ

/ La COR met en place un nouveau service de Transport à la demande.

/ 12 lignes de proximité pour permettre d'accéder aux gares et aux pôles de services du territoire.

/ Inscription obligatoire, dossier à compléter disponible dans vos mairies et sur ouestrhodanien.fr





Appelez le service
de réservation au

04 74 63 80 18



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



ÉVOLUTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES : ET LA COR ?

Loi NOTRe

pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Le projet de loi NOTRe, a définitivement été adoptée par le parlement le 16 juillet 2015 et la loi publiée au journal officiel le 8 août. Cette loi modifie la répartition des compétences entre collectivités territoriales. Elle vise à clarifier le rôle de chaque échelon territorial. Quelles en sont les conséquences pour la COR ?

Toujours une histoire de compétences

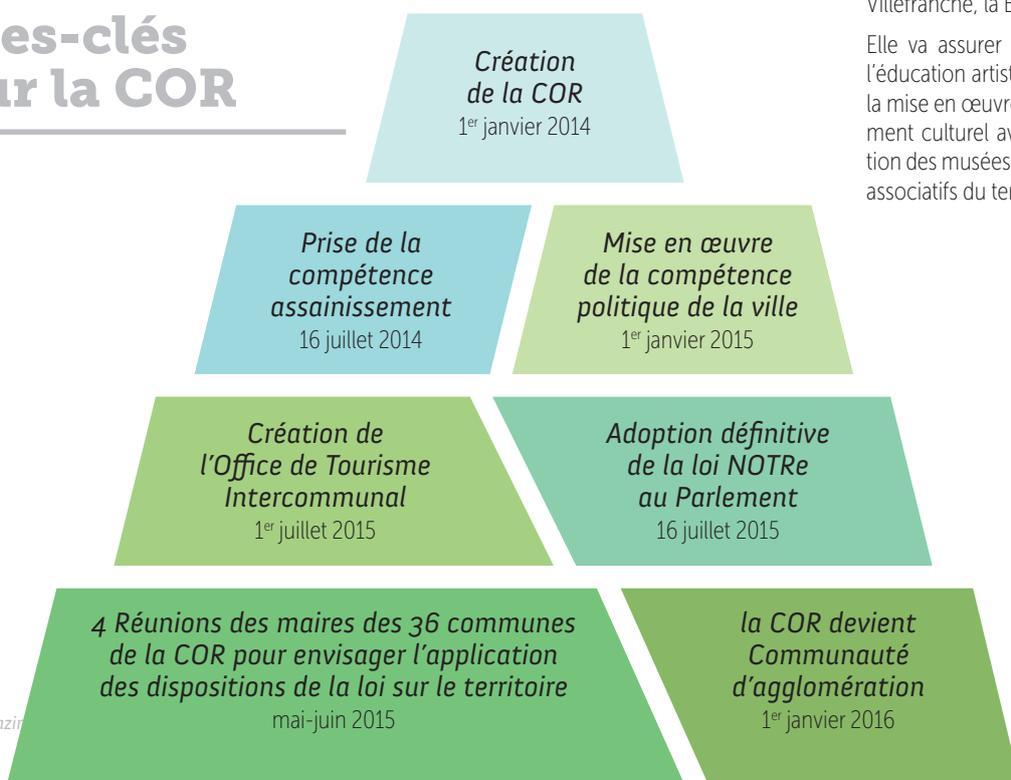
Dès la création de la COR en 2014, et au cours de l'année 2015, le conseil communautaire a pris plusieurs décisions permettant de préparer la mise en application de la loi NOTRe.

La COR avait en effet déjà choisi de prendre à sa charge les domaines suivants :

- Assainissement
- Politique de la ville
- Équilibre social de l'Habitat

La Constitution de l'Office de Tourisme du Beaujolais Vert, le premier juillet 2015, anticipait la loi NOTRe qui rend désormais cette compétence obligatoire.

Dates-clés pour la COR



La COR à partir du 1^{er} janvier 2016

Passage en Communauté d'agglomération

De communauté de communes la COR va se transformer dès le premier janvier 2016 en communauté d'agglomération. Elle répondait déjà au premier critère requis pour la création d'une communauté d'agglomération : une population de plus de 50 000 habitants.

Le second critère est lié à l'importance de sa dimension urbaine. La loi en vigueur jusqu'ici exigeait la présence d'une ville-centre de plus de 15 000 habitants. Désormais la loi NOTRe précise que sa ville-centre (en l'occurrence sur l'Ouest Rhodanien Tarare) doit faire partie d'une unité urbaine de plus de 15 000 habitants (c'est le cas avec l'unité urbaine comprenant Tarare, Pontcharra-sur-Turdine, Saint-Forgeux, Saint-Loup, les Olmes qui compte un peu plus de 16 000 habitants).

Elargissement des domaines d'intervention :

PISCINES

La COR est désormais responsable des piscines du territoire.

TRANSPORTS

La COR devient Autorité Organisatrice de la Mobilité. La Région demeure la collectivité référente dans ce domaine, néanmoins la COR a la possibilité de passer une convention avec cette dernière pour mettre en œuvre les services de transport pour les lignes internes au territoire (excepté le transport scolaire des primaires...)

CULTURE

La COR va encadrer la mise en place d'une école de musique intercommunale. Elle assurera la coordination entre les écoles de musique déjà présentes sur l'ensemble des communes. Elle a également la responsabilité des actions de développement culturel et des manifestations organisées localement en partenariat avec le CCAB, le Théâtre de Villefranche, la Biennale de Danse à Lyon.

Elle va assurer également le développement de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de développement culturel avec l'Etat (DRAC) ainsi que la gestion des musées de France et des aides aux musées associatifs du territoire.

Politiques Urbaines



Politique de la ville

Animations dans le cadre du contrat de ville



Habitat

Programme local de l'habitat, Fonds d'aides à la rénovation



Urbanisme

Instruction des permis de construire et droits du sol



Transport

Lignes Internes au territoire, Réseau CORUS

Services à la population



Piscines



Culture

Ecoles de Musique, Manifestations avec le CCAB, le Théâtre de Villefranche, la Biennale de la Danse à Lyon, Musées



50 162 habitants



Devient Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2016



Gère un budget de 70 millions d'Euros



Conventionne avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône pour la mise en œuvre à l'échelle des 36 communes de vastes programmes de développement : environnement et transition énergétique, développement rural, agriculture, actions liées à la politique de la ville.....

Développement Aménagement



Développement économique

Implantation, zones d'activités, création d'entreprises...



Tourisme

Développement touristique en lien avec l'Office du Tourisme du Beaujolais Vert



Développement durable

Actions de rénovation énergétique globale, Energies renouvelables, croissance verte et aides à l'isolation, Plateforme locale de la Rénovation.

Infrastructures, collectes, réseaux



Voirie et Assainissement



Gestion et collectes des déchets



Informatique des écoles



Eau (pour 2020)

En bref...

La loi NOTRe a tout particulièrement renforcé le rôle des Régions et des Intercommunalités. De ce fait la COR développe ses champs d'intervention.

Les questions de Monsieur Ah... d'acCORD !



Monsieur Ah... d'acCORD

« Que deviennent les déchets verts comme la pelouse ou encore la taille des haies que l'on apporte en déchèterie ? »

Chargée des déchèteries

« Les déchets verts sont dans un 1^{er} temps stockés sur une plateforme en attendant d'être broyés. Puis, le broyat est évacué chez les agriculteurs locaux qui vont s'en servir pour faire du compost. Ensuite ils l'utiliseront comme engrais naturel dans leurs champs. »

C'est la raison pour laquelle la benne de déchets verts ne contient que des végétaux. »

Monsieur Ah... d'acCORD

« Ah... d'acCORD !!!
C'est important de bien trier,
même les déchets verts ! »



Monsieur Ah... d'acCORD

« Expliquez-moi pourquoi, lorsque j'ai déposé une friteuse et un carton de vaisselle à côté des poubelles, le camion ne les a pas ramassés ? »

Accueil service déchets

« Monsieur Ah... d'acCORD, on appelle cet acte un dépôt sauvage. Vous êtes passible d'une amende. Le camion poubelle ne ramasse que les déchets ménagers. »

Monsieur Ah... d'acCORD

« Heu... Les bacs étaient pleins. »

Accueil service déchets

« Quand votre poubelle de cuisine est pleine, vous déposez les déchets juste à côté ?
Pour ces objets encombrants vous devez vous rendre en déchèterie. »

Monsieur Ah... d'acCORD

« Ah... d'acCORD, je note : les encombrants à la déchèterie »



Monsieur Ah... d'acCORD

« Dites donc, on ne peut pas déposer les plats ovales en pyrex ou encore les miroirs dans vos containers à verre ! »

Brigade de nettoyage

« Oui, oui c'est normal ! »

Monsieur Ah... d'acCORD

« Je les dépose à côté ?
C'est bien du verre ? »

Brigade de nettoyage

« Le seul verre qui se recycle est le verre des BOUTEILLES, POTS et BOCAUX. Les autres verres (vases, de lunettes, pare-brise, etc.) ne se recyclent pas. »

Monsieur Ah... d'acCORD

« Alors j'en fais quoi ? »

Brigade de nettoyage

« Vu qu'ils ne se recyclent pas, il suffit de les déposer à la déchèterie dans les encombrants. »

Monsieur Ah... d'acCORD

« Ah... d'acCORD !
En route pour la déchèterie ! »

+ D'infos sur
www.ouestrhodanien.fr



Nous contacter

Tél. : 04 74 05 06 60

Fax : 04 74 63 22 90
 contact@c-or.fr

Gestion des déchets

Tél. : 04 74 89 58 39

Assainissement

Tél. : 04 74 89 58 82

Autorisations des droits du sol

Tél. : 04 74 05 35 25
 ads@c-or.fr

Plateforme locale de l'habitat

Tél. : 04 74 05 51 13

Réseau CORUS

Réservation de la navette - Tél. : 04 74 63 80 18

Venir nous voir

3 rue de la Venne 69170 TARARE
 • 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
 16h00 le vendredi.

Aquaval

Boulevard Robert Michon
 69170 Tarare
 Tél. : 04 74 05 04 00

Horaires PISCINE

- lundi : de 12h00 à 14h00 et de 17h15 à 21h00
- mardi et jeudi : de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 21h00
- mercredi de 12h00 à 21h00
- vendredi de 12h00 à 14h00 et de 15h00 à 21h00
- samedi de 13h00 à 17h30
- dimanche de 08h30 à 12h00

Pendant les petites vacances scolaires

- du lundi au vendredi de 12h00 à 20h00
- samedi de 13h00 à 17h30
- dimanche de 08h30 à 12h00

Espace FORME

- du lundi au vendredi de 09h00 à 21h00
- samedi de 08h30 à 13h00
- dimanche de 08h30 à 12h00

Déchèteries

Déchèterie d'Amplepuis

Zone industrielle Avenue J. Moos
 69550 AMPLEPUS
 Tél. : 04 74 89 46 83

- Lundi & Jeudi : 8h - 12h
- Mardi, Vendredi & Samedi : 8h - 12h & 13h30 - 17h30

Déchèterie de Cours-la-Ville

Boulevard Pierre de Coubertin
 69470 COURS-LA-VILLE
 Tél. : 06 80 37 36 28

- Lundi & mercredi : 8h - 12h & 13h30 - 17h30
- Jeudi & vendredi : 13h30 - 17h30
- Samedi : 8h - 12h & 13h30 - 17h30

Déchèterie de Saint-Marcel-l'Éclairé

Chemin de Goutte Vignolle
 69170 Saint Marcel l'Éclairé
 Tél. : 04 74 89 58 39

- Lundi au vendredi : 10h -12h & 14h - 18h
- Samedi : 9h - 18h
- Dimanche : 9h -12h

Déchèterie de Saint-Nizier-d'Azergues

Lieu-dit "La Gare"
 69870 SAINT NIZIER D'AZERGUES
 Contact : 04 74 02 01 51

HORAIRE D'ETE du 01/04 au 31/10

- Lundi : 14h - 18h
- Mercredi : 10h-12h / 14h - 18h
- Samedi : 10h - 18h

HORAIRE D'HIVER du 01/11 au 31/03

- Lundi : 14h - 17h
- Mercredi : 10h - 12h / 14h - 17h
- Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h

Déchèterie de Thizy Les Bourgs

Lieu-dit "Mallebarde" Bourg-de-Thizy
 69240 THIZY-LES-BOURGS
 Tél. : 06 80 37 37 25

- Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi : 13h30-17h30
- Vendredi - Samedi : 8h - 12h & 13h30 - 17h30

Pépinières d'entreprises et Hôtel d'entreprises

PHARE - TARARE

Z.I Pied de la Montagne Rue Edouard Branly -
 69170 TARARE
 Tél. : 04.74.05.30.20

PEPITA - Thizy-les-Bourgs

ZAE des Portes du Beaujolais - 2 avenue de la pépinière - Bourg de Thizy - 69240 Thizy les Bourgs
 Tél. : 04 74 63 62 62





Communauté
de l'**Ouest**
Rhodanien



Suivez-nous sur :

www.ouestrhodanien.fr

Contacts

- › **04 74 05 06 60**
- › **contact@c-or.fr**

Accueil

Siège à Tarare

3 rue de la Venne
69170 Tarare

Antenne de Cublize

Le Bancillon
69550 Cublize

Antenne de Lamure-sur-Azergues

Quartier Nord
69870 Lamure-sur-Azergues



www.facebook.com/ouestrhodanien



twitter.com/ouestrhodanien